

OBSERVATOIRE

**Extrait de l'Analyse Globale
des données issues des appels
au
« 3919-Violences Femmes Info »
Année 2018**

REPRODUCTION AUTORISÉE AVEC MENTION DE LA SOURCE : SOLIDARITÉ FEMMES

Pour *une société
égalitaire non-sexiste*

Contre *les violences
faites aux femmes*

Reproduction autorisée avec mention de la source :

« **Fédération Nationale Solidarité Femmes –**

www.solidaritefemmes.org »

Fédération Nationale Solidarité Femmes

CS60047

75019 PARIS

Tél. : 01 40 33 80 90

Fax : 01 40 33 12 14

Observatoire@soldaritefemmes.org

Contact presse

Françoise Brié

Tél. : 01 40 33 80 90

06 64 43 10 13

PREAMBULE.....	4
CHIFFRES CLES DU 3919 EN 2018.....	2
DONNEES GENERALES RELATIVES AUX APPELS DU « 3919 – VIOLENCES FEMMES INFO »	7
EVOLUTION DES APPELS ENTRE 2016 ET 2018	7
PRINCIPAUX MOTIFS D’APPEL.....	7
DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE	9
STATUT DES APPELANT.E.S AU 3919	10
ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES EN 2018.....	10
PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919.....	10
ORIGINE DES APPELS DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2018.....	11
SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2018....	14
SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2018	15
VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2018	16
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS EN 2018	19
PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2018	21
TYPOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES : DONNEES.....	22
CONTEXTE D’APPARITION ET D’AGGRAVATION DES VIOLENCES EN 2018.....	23
ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES ET/OU PERPETREES PAR LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS	24
CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES VICTIMES DECLAREES EN 2018.....	25
DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES	26
TYPES DE SOUTIEN	30
REPONSES APORTEES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L’ISSUE DE L’ENTRETIEN	32
ANNEXES.....	33

PREAMBULE


Le **3919-Violences Femmes Info (VFI)** est un service national d'écoute anonyme pour toutes les violences faites aux femmes. Il a pour mission principale d'apporter un soutien et une première réponse aux victimes et à leur entourage. Son numéro d'appel est le **3919**, d'où les dénominations **Violences Femmes Info-3919** ou **3919-Violences Femmes Info** ou encore tout simplement le « **3919** ». Le **3919 - Violences Femmes Info** offre ainsi un service unique d'écoute, gratuit y compris depuis les mobiles, répondant 7 jours sur 7.


La mission du service 3919

Sa mission est réalisée par des écoutantes professionnelles qui mènent des entretiens à trois dimensions : l'écoute, l'information et l'orientation. Les personnes qui appellent sont majoritairement des victimes. Il peut également s'agir de l'entourage proche de la femme victime ou de professionnel.le.s en contact avec elle.

En 2014, pour renforcer la capacité de réponse du dispositif et afin d'optimiser la gestion d'un nombre toujours plus croissant d'appels, une réorganisation a été réalisée avec la mise en place d'un niveau de réponse supplémentaire dans le but de fluidifier le trafic d'appels et de s'adapter à la demande.

Pour rappel :

-  **1^{er} niveau de réponse : le pré-accueil Violences Femmes Info assure l'accueil des appelant.e.s du 3919, l'évacuation des appels parasites, la gestion optimisée du trafic des appels, le transfert ou l'orientation des appels vers le service adapté et la gestion des appels simples ; il donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique courte, dite *fiche pré-accueil*.**

-  **2^{ème} niveau de réponse : le service écoute reçoit les appels transférés par le pré-accueil. Il est dédié à l'écoute et au soutien des victimes (ou entourage des victimes), en particulier de violences conjugales, à leur information et orientation vers des structures spécialisées ou vers des professionnel.le.s pertinent.e.s. Pour l'analyse présentée, chaque appel donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique longue, *fiche Violences Conjugales (FVC)*.**

Données globales

1. Nombre d'appels

En 2018, le « **3919** - Violences Femmes Infos » a recensé :

66 824 appels traitables (+9%/2017) avec 53 255 prises en charge téléphonique (+15%/2017).

2. Nombre d'appels pour Violences faites aux femmes :

26 348 appels :

- **92% (24 176) ont pour motif les violences conjugales, y compris le viol conjugal.**
- **7% concernent des violences sexuelles (1806, +35%/2017),**
- **1.1% des violences sexuelles au travail (278, +82%/2017),**
- 0.2% ont pour motif des mariages forcés (59),
- 0.1% des mutilations sexuelles (29).

Violences conjugales

3. La très grande majorité : une femme victime d'un homme auteur de violences

98% des appels¹ concernent une victime **femme**² et dans **99%** de ces situations **l'agression est perpétrée par un homme**³.

4. Origine de l'appel

73%⁴ une femme victime ;

13% des membres de la famille ;

10% des proches (ami.e.s, voisin.e.s, collègues..) ;

2% de professionnel.le.s ;

2% autre et 0.2% auteurs de violences

5. Connaissance du numéro : en premier via Internet

¹ Information sur le sexe de la victime et celui de l'agresseur, soit 15 645 fiches.

² 15 137 fiches.

³ 14 997 fiches

⁴ 10 988 FVC

37% des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré avoir connu la plateforme d'écoute grâce aux recherches effectuées sur internet. Les femmes sont peu orientées par les professionnel.le.s vers le **3919**.

6. Régions⁵ :

- L'Ile de France : **27% (2 810 fiches)** ;
- l'Auvergne-Rhône-Alpes : 12% (1 203) ;
- l'Occitanie et la région PACA 9% (907 et 887)
- les Hauts-de-France 8% (861)

Pour l'ensemble de ses régions nous observons une augmentation du nombre d'appels, par rapport à 2017.

Situation des femmes victimes de violences conjugales (FVHA)

7. Un premier appel au **3919**

A plus de 80%, il s'agit d'un 1er appel. Cependant 13% des femmes ont déjà contacté le **3919**.



8. Age

Elles ont entre 20 et 39 ans (52% des victimes).

Au regard des données INSEE, les femmes âgées de **20 à 39 ans (52%) sont surreprésentées. 11% des victimes ont entre 18 et 25 ans (idem 2017).**

9. Focus : Emploi, ressources, violences économiques et administratives, hébergement instable : une précarisation due aux violences qui freine les démarches juridiques, empêche la sortie de la violence et la reconstruction

Des différences significatives sont constatées entre auteurs de violences et victimes en comparaison à la population générale. Les femmes victimes sont moins en emploi, ont moins de ressources et plus d'interruptions dans leur vie professionnelle que les auteurs de violences. Freins à l'autonomie et violences économiques sont des éléments récurrents dans les violences conjugales. Elles maintiennent la victime dans une situation de dépendance et se poursuivent souvent après la séparation.

-  **51% des victimes seulement ont un emploi pour 72% (+ de 2/3) des auteurs (Cet écart est trois fois plus important au **3919** que dans la population générale⁶).**
-  **29% des victimes sont sans emploi ou au chômage pour 15% des agresseurs**

⁵ Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DOM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignés.

⁶ Insee, enquête Emploi.

Les auteurs de violences ont, par ailleurs davantage de ressources « propres » que les victimes de violences conjugales⁷. **Ces dernières étant plus nombreuses à être touchées par une instabilité de leur activité professionnelle et donc de leur indépendance économique** (situation de handicap ou d'invalidité (225 femmes), arrêt maladie, arrêt maternité ou en congé parental).

- **Les violences économiques** sont révélées par 21%⁸ des victimes :

- + Pour 49% il s'agit de chantage économique.
- + 26% dénoncent une non-participation aux charges et un contrôle des dépenses.
- + 39% ont révélé être dépossédées de leurs ressources financières et/ou des moyens de paiement (subtilisation et confiscation).
- + 173 femmes victimes ont déclaré avoir l'interdiction d'exercer une activité professionnelle.

- **Les violences administratives** existent pour 2% des victimes (confiscation de papiers administratifs pour 43%).

- **Lieu de résidence : 19% des femmes déclarent une situation d'hébergement complexe** (Hôtel, CHRS, 115, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire, autre).

- + **58% des victimes veulent quitter le domicile conjugal. 19% souhaitent le départ du partenaire.**
- + 21% des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel.
- + Suite aux violences conjugales, 165 femmes ont été mise à la porte par leur agresseur (9%).

10. L'auteur des violences est le partenaire régulier de la victime dans 78% des situations

- Dans les 2/3 des cas (68%), les victimes résident avec le partenaire violent. Pour 43% de ces situations, la relation, avec ce dernier, dure depuis plus de 10 ans
- 42% des victimes sont mariées et 27% en concubinage.

- **22% des victimes dénoncent les violences de leur ex-partenaire** et 47% des victimes ont déclaré que les violences se poursuivent plus de 1 an après la rupture.

11. Focus : Enfants et violences conjugales

⁷Lorsque les données concernant le type de ressource sont disponibles on note que 66% des victimes et 81% des auteurs ont déclaré percevoir un salaire.

⁸ 2 266 fiches

Plus de 4 femmes sur 5 ont au moins un enfant (81%). 48% des victimes déclarent avoir entre 2 et 3 enfants. Plus de 15 000 enfants au minimum seraient concernés par les violences au 3919.

- ✚ **94% des femmes (décrivant la situation de leurs enfants) indiquent qu'ils sont exposés aux violences et 26% qu'ils sont victimes de maltraitances directes.**
- ✚ **97% des femmes indiquent peur, anxiété, angoisse et stress** et 20% perte d'estime de soi et sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s). Pour 11% leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.
- ✚ 56% se trouvent au domicile conjugal, 21% ont leur domicile propre (étudiant.e.s, majeur.e.s), 20% résident avec leur mères, 6% sont chez un tiers, en foyer ou en famille d'accueil.

Malgré les violences conjugales, dans près d'une situation sur dix, l'enfant réside pourtant chez le père (6%) ou est en résidence alternée (5%).

12. Six types de violences conjugales et en moyenne les victimes en dénoncent plusieurs formes (2.6)

- ✚ **Violences psychologiques** : 87% des victimes (dont humiliations, reproches 85% et dénigrement, mépris 80%).
- ✚ **Violences verbales** : 77% des victimes (dont injures et insultes, 90%).
- ✚ **Violences physiques** : 66% des victimes (dont coups porté à main nue, coup de pied, 76%).
- ✚ **Violences sexuelles** : 8% des victimes (dont viol conjugal, 57%).
- ✚ **Violences économiques** révélées par 21% des victimes (dont chantage économique, 49%).
- ✚ **Violences administratives** révélées par 2% des victimes (confiscation de papiers administratifs, 43%).

En 2018, plus d'une femme sur dix a déclaré lors de l'écoute avoir été menacée de mort.

13. Focus : Violences sexuelles par compagnon ou ex-compagnon

En 2018, 887 (8%) femmes ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles dont 57% de viol conjugal.

En moyenne, les victimes subissent 2 formes de violences sexuelles.

Bien que les violences sexuelles au sein du couple restent peu dévoilées, le nombre de femmes se déclarant victimes de ces violences a augmenté de 16% entre 2014 et 2018.

- ✚ **Le viol conjugal demeure la première violence sexuelle au sein du couple.**
505 femmes soit 57% des femmes victimes de violences sexuelles ont ainsi déclaré en avoir été victime (+27%/2017).
- ✚ le harcèlement sexuel est également dénoncé par 24% des victimes.
- ✚ Pour 21% d'entre elles, on relève des pratiques sexuelles imposées.
- ✚ **10 femmes ont révélées être forcées à la prostitution et 25 femmes ont eu un.e partenaire sexuel.le imposé.e par l'agresseur.**

656 (74%) ont déclaré avoir été victime de violences sexuelles graves (viol ou tentative de viol, pratiques ou partenaires sexuels imposés).

Parmi elles, 304 victimes ont effectué des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie (46%). Dans l'ensemble, elles déclarent le plus souvent avoir effectué un dépôt de plainte, et ce particulièrement, lorsqu'il y a la révélation d'un viol conjugal (71%)⁹.

*77% des victimes décrivent de graves **conséquences psychiques et physiques** et 51% des conséquences sociales.*

Démarches

Les services de police et de santé demeurent les plus sollicités par les femmes victimes de violences conjugales.

- services de police (39%) et de santé (34%),
- services de justice (14%), services sociaux (10%)

- ✚ On observe plus de démarches vers les services de police et de gendarmerie pour les femmes de moins de 30 ans.
- ✚ *La part des démarches effectuées auprès des services de justice est plus importante pour les plus de 40 ans.*
- ✚ Les jeunes femmes de moins de 20 ans s'adressent aussi à plus de 40% aux services de santé.

14. Au 3919, la famille représente pour 48% des femmes victimes (n=4 596) le premier soutien mentionné face aux agressions. Mais 22% indiquent ne pas avoir trouvé de soutien d'aucune sorte (famille, proches, professionnel.le.s..).

⁹ Voir page 28.

EVOLUTION DES APPELS ENTRE 2017 ET 2018

Figure 1 – Distribution des appels au 3919 en 2017-2018 par motif d'appels

Activité téléphonique de la plateforme du 3919-Violence Femmes Info	2017	2018
Appels traitables	61 280	66 824
Prise en charge téléphoniques ¹⁰	46 449	53 255
QS%	76%	80%

Source : FNSF 3919-2018.

En 2018, le **3919** a reçu **66 824 appels traitables**. Ces derniers correspondent à l'ensemble des appels reçus sur la plateforme auxquels on soustrait les « abandons » pendant le disque de présentation ou sur sonnerie. Entre 2017 et 2018 le trafic d'appel connaît une augmentation de plus de 8%. Une évolution en partie due à une communication importante sur les violences faites aux femmes et qui ne faiblit pas depuis la forte médiatisation de l'affaire Weinstein et des différents mouvements tels que « #metoo », « #balancetonporc », entre autres.

Sur les 66 824 appels traitables, nous comptabilisons **53 255 prises en charge**. **La qualité de service du 3919 étant de 80%, elle gagne 4 points par rapport à 2017** (rapport entre le nombre de prises en charge téléphoniques et traitables). Cette hausse s'explique par un renforcement des moyens mis à disposition du service d'écoute en 2018 (moyens humains et logistiques).

PRINCIPAUX MOTIFS D'APPEL

Figure 2 – Répartition des appels au 3919 par types d'appels en 2018

Motif d'appels 3919-VFI	N	%
Violences faites aux femmes	26 348	74
Infos/renseignement	1 979	6
Autre type de violence	2 975	8
Parasites	4 389	12
Total	35 691	100

Source : FNSF 3919-2018.

31 302 prises en charge téléphoniques concernent des « **appels à contenu** », soit 88% des prises en charge téléphoniques en 2018, (90% en 2017).

¹⁰ Anciennement nommés « appels traités »

Figure 3 – Ventilation des appels « Violences faites aux femmes » au 3919 en 2018


Appels "Violences faites aux femmes" 3919-VFI	N	%
Violences conjugales	24 176	91.8
Violences sexuelles	1 806	6.9
Harcèlement sexuel au travail	278	1.1
Mariage forcé/crime dit d'honneur	59	0,2
Mutilation sexuelle féminine	29	0,1
Total	26 348	100,0

Source : FNSF 3919-2018.

Champ : tout type d'appel ; Appel « Violences faites aux femmes ».

24 176 prises en charge téléphoniques au 3919 sont des appels **pour violences conjugales soit 92% des appels « violences faites aux femmes ».**

7% concernent des violences sexuelles. 0.2% ont pour motif des mariages forcés, 1% des violences sexuelles au travail et 0.1% des mutilations sexuelles. Suite à la forte médiatisation des violences faites aux femmes en 2017 (mentionnés ci-avant), nous observons cette année, encore, une progression de 35% du nombre d'appels pour violences sexuelles.

 **8 531 fiches d'appels Violences Conjugales** sont des appels traités par le 1er niveau de réponse. Ces fiches courtes ne sont pas traitées par l'Observatoire de la FNSF.


En conséquence, ce sont **15 645** fiches d'appels, appelées ci-après fiches VC (FVC) qui sont analysées dans le présent document pour l'année 2018, soit :

- des appels pour violences conjugales,
- ayant été pris en charge par une écoutante du 2ème niveau
- et ayant fait l'objet d'un enregistrement informatique sur la fiche longue du **3919**

Note méthodologique

Il est important de rappeler que les écoutantes ne font pas un travail d'enquête et qu'en conséquence les variables ne sont pas systématiquement renseignées, leur objectif premier étant l'écoute.

Sur les **15 645** fiches Violences Conjugales (FVC) du **3919-VFI**, au total :

 **14 997** fiches Violences Conjugales concernent une femme victime d'un agresseur masculin (FVHA) quelque soit le statut de l'appelant.e.¹¹

¹¹ 15 443 fiches indiquent le sexe de la victime et celui de l'auteur des violences conjugales.

L'analyse des parcours porte, à partir de cet échantillon, sur les **fiches dont l'appel a été émis par une femme victime de violences conjugales**. En conséquence, la **population de référence pour l'ensemble de l'étude est égale à 10 988 (soit 3919-France = 10 988 ou N = 10 988)**.

Taux de réponse : n/N est exprimé en pourcentage à la suite de chaque tableau. Il correspond au nombre de victimes ayant renseigné la variable analysée.

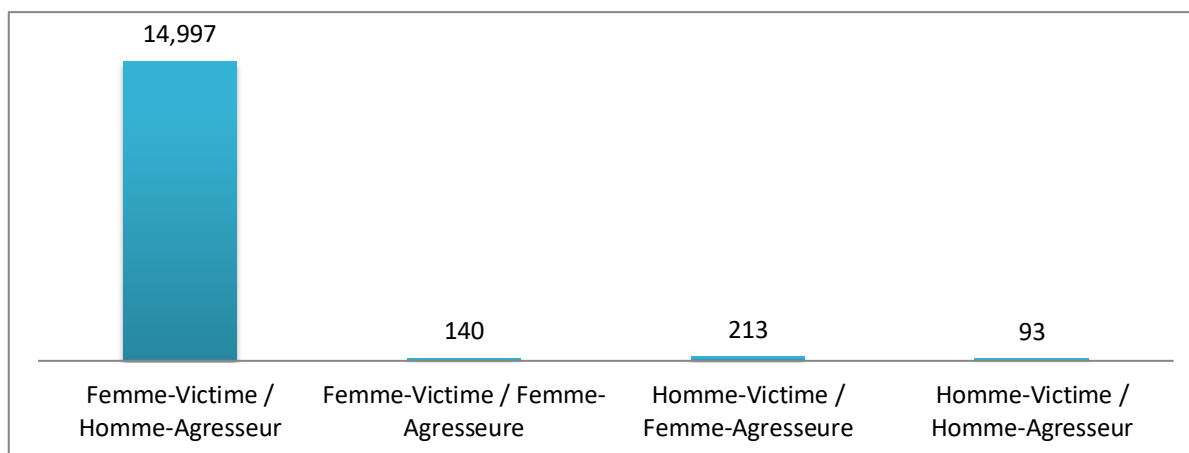
"N" = Population de référence pour l'ensemble de l'étude.

"n" = Sous ensemble "N", à savoir, de la population de référence.

A noter que les non « **non réponses** » ou « **non renseignées** » ont été éliminées des différents calculs afin de ne considérer que les informations disponibles pour chaque variables traitées.

DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE

Figure 4 - Nombre de fiches violences conjugales des appels du 3919-France en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences en 2018



Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'un entretien avec une écoutante du 3919, hors non renseignées pour les variables « sexes de la victime » et « sexe l'agresseur ». Hors « NSP ».

Note : n (victimes) = 15 443 fiches. Taux de réponse : 99%.

Au niveau national, 98% des appels ayant pour motif les violences conjugales concernent des situations où **la victime est une femme (couple hétérosexuel ou lesbien)**. Cette proportion est stable depuis la création du service en 1992.

Les relations conjugales hétérosexuelles, où **la femme est une victime et l'homme un agresseur**, prédominent. Elles représentent **97%** de l'ensemble des types de relations conjugales (hétérosexuelle, lesbien, gay). Il convient de noter que l'échantillon relatif aux

couples homosexuels est bien trop faible pour être considéré dans l'analyse (idem pour les hommes victimes de violences conjugales).

Figure 4 - Nombre de fiches violences conjugales en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences en 2018

Sexe de la victime / sexe de l'agresseur/Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble de fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge pour une écoute (hors pré-accueil)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100%
Femme-Victime / Homme-Agresseur (FVHA)	96.0	96.3	96.8	96.8	96.6	97.3	97.1
Homme-Victime / Femme-Agresseur (HVFA)	1.9	1.7	1.3	1.6	1.7	1.5	1.4
Femme-Victime / Femme-Agresseur (FVFA)	1.7	1.2	1.2	0.9	1,0	0.7	0.9
Homme-Victime / Homme-Agresseur (HVHA)	0.6	0.8	0.7	0.6	0,7	0.5	0.6

Source : FNSF 3919-2018.

*Note : Voir commentaires Figure 1.

STATUT DES APPELANT.E.S AU 3919

73% des fiches Violences Conjugales concernent des appels effectués par les victimes (soit 10 988 fiches).

- ✚ La part des prises en charge téléphoniques relatives à l'entourage de la victime reste stable depuis 2014 (10%). Deux de ces appels proviennent des ami.e.s.
- ✚ A l'instar des années précédentes les professionnel.le.s (social, santé, police/gendarmerie et justice) contactent peu le 3919. Ils représentent 2% des prises en charge téléphoniques. En outre, cela concerne principalement des professionnel.le.s du social et de la santé (370 fiches).

ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES EN 2018

PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919

Selon les informations enregistrées dans 7 104 fiches Violences Conjugales.

- ✚ C'est principalement grâce aux recherches effectuées par internet que les femmes victimes de violences conjugales prennent en premier lieu connaissance du service (37%). Seul 2% des victimes ont déclaré avoir connu le service par la diffusion de documentation (brochure, flyers, presse écrite, annuaire, renseignements...).

- ✚ 7% des victimes ont déclaré avoir été orientées par un proche ou quelqu'un de leur entourage. Si l'on s'intéresse aux données enregistrées entre 2014 et 2018, on note une diminution constante de ce taux.

Dans l'ensemble, **les professionnel.le.s participent peu aux orientations vers le service d'écoute (6%)**. En 2018, ce sont les **services de santé et de police ou de gendarmerie (4%) qui orientent le plus les victimes vers le 3919**, suivis par les **services sociaux (1%)**. L'orientation par les services de justice (0,2%) et de l'éducation (0,1%) est quasi nulle.

Fréquentation du service

La fréquentation du service reste identique, d'une année à l'autre. Le service d'écoute **3919** reçoit essentiellement des primo-appelantes.

Pour 87% des femmes victimes de violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge au **3919**, il s'agit d'un premier appel. Pour 13% des victimes, il s'agit d'un nouvel appel au **3919**.

ORIGINE DES APPELS DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2018

Les données statistiques soulignent que les violences conjugales sont présentes sur l'ensemble du territoire.

En tenant compte du nouveau découpage territorial, ci-dessous le classement des **cinq régions de France** qui concentrent le plus d'appels Violences Conjugales émis vers le **3919**:

- 1 – La région **Ile de France**, (2 810 fiches, soit 27% des FVC)
- 2 – La région **Auvergne-Rhône-Alpes**, (1 203 fiches, soit 12% des FVC)
- 3 – La région **Occitanie**, (907 fiches, soit 9% des FVC)
- 4 – La région **PACA**, (887 fiches, soit 9% des FVC)
- 5 – La région **Hauts-de-France**, (861 fiches, soit 8% des FVC)

Globalement la répartition des femmes accueillies sur le dispositif **3919** correspond, à quelques disparités près (dans certaines régions nous relevons une légère sous-représentation), à la répartition de la population féminine sur l'ensemble du territoire français (voir *annexe 1* la comparaison des données INSEE avec la répartition par région des données du **3919**).

L'Ile de France¹² fait figure d'exception puisque l'on y observe une forte surreprésentation des femmes au 3919 (elles représentent près d'un tiers de la population au **3919**).

¹² En 2018, cette région disposait de **13 associations sur le territoire**. Ces dernières participent localement à une plus forte visibilité du service d'écoute. Ceci pouvant en partie expliquer les résultats présentés pour l'Ile de France.

Par rapport à 2017, le nombre d'appels augmente pour l'ensemble de ces régions.

Figure 5 - Répartition des appels au 3919 par régions de femmes victimes en comparaison des données INSEE¹³

Régions	Nb de Femmes Victimes 20 et + 3919- France 2018	Nb de Femmes 20 et + INSEE-2018
Île-de-France	2 810	4 766 118
Auvergne-Rhône-Alpes	1 203	3 153 844
Occitanie	907	2 385 042
Provence-Alpes-Côte d'Azur	887	2 078 600
Hauts-de-France	861	2 326 712
Nouvelle Aquitaine	770	2 459 186
Grand Est	710	2 212 896
Pays de la Loire	582	1 475 503
Bretagne	469	1 326 727
Centre-Val-de-Loire	374	1 028 598
Normandie	349	1 328 476
Bourgogne-Franche-Comté	346	1 127 766
La Réunion	90	317 093
Guadeloupe	28	160 594
Corse	28	140 603
Martinique	17	157 407
Guyane	6	85 389
Mayotte	3	65 524
Total	10 440	26 596 078

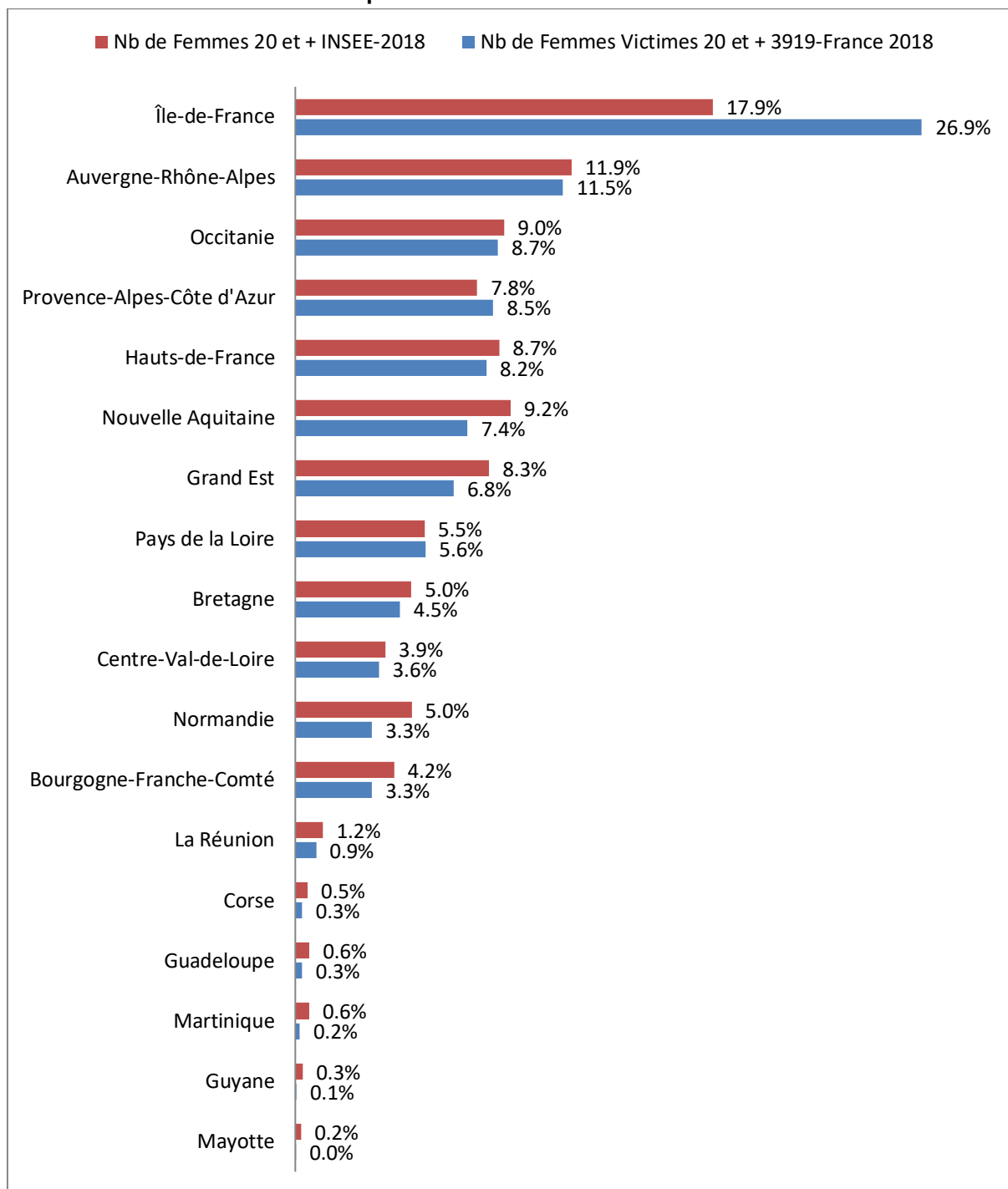
Source : FNSF Fiches 3919-2018 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2018).

Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919 Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 96%.

¹³ Femmes ayant 20 ans et plus.

Figure 6 : Répartition des appels au 3919 par régions de femmes victimes en comparaison des données INSEE



Source : FNSF Fiches 3919-2018 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2018).
 Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.
 Note : taux de réponse 96%.

SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2018

AGE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

83% de fiches sont renseignées pour les victimes (soit n= 9 083 fiches) et 36% (n= 4 010 fiches) de fiches violences conjugales précisent l'âge des auteurs de violences.

Figure 7 – Répartition par tranches d'âge des femmes victimes et des agresseurs de violences conjugales au 3919

Classe d'âge	Victimes	Agresseurs
< 20	1,6%	0,8%
20-29	19,1%	14,0%
30-39	33,3%	30,9%
40-49	23,7%	25,8%
50-59	14,1%	15,6%
60-69	5,8%	8,5%
>70	2,4%	4,5%
Total	100,0%	100,0%

Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

- ✚ Plus d'un cinquième des prises en charge téléphoniques au 3919 concernent des femmes ayant moins de 30 ans.
- ✚ Les moins de 20 ans représentent moins de 2% des victimes de violences ayant fait l'objet d'une prise en charge au 3919 (idem 2017).
- ✚ 29% des agresseurs et 22% des victimes sont âgés 50 ans et plus.

Les victimes sont en général plus jeunes que les agresseurs concernés. 54% des agresseurs et 46% des victimes ont plus de 40 ans. **Par ailleurs, les auteurs de violences conjugales ont en moyenne 42 ans et les victimes 39 ans.**

Les femmes ayant entre 18-25 ans représentent 11% des victimes de violences conjugales prises en charge au 3919.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES VICTIMES

La majorité des victimes et des auteurs de violences conjugales sont de nationalité française. En 2018, 79% des victimes ont déclaré être de nationalité française sur les 3 098 fiches renseignées.

Les femmes étrangères victimes de violences conjugales se déclarant en situation irrégulière restent minoritaires au **3919**.

SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2018

TYPE DE RELATION CONJUGALE

Lors de l'entretien téléphonique, 93% des victimes ont rendu compte de leur situation matrimoniale et précisé ainsi leur lien avec l'auteur des violences.

- ✚ **Dans 78% de ces situations, l'auteur des violences s'avère être le partenaire régulier de la victime (donnée constante). 42% des victimes déclarent être mariées et 27% être concubines.**
- ✚ L'ex-partenaire de la victime peut être également l'auteur des violences. C'est le cas dans 22% des situations traitées en 2018. En outre, dans 47% de ces situations, la rupture a eu lieu il y a plus d'un an et les violences se poursuivent. Les violences conjugales ne prennent donc pas, toujours fin lors de la rupture mais peuvent se poursuivre bien après.

LIEU DE RESIDENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

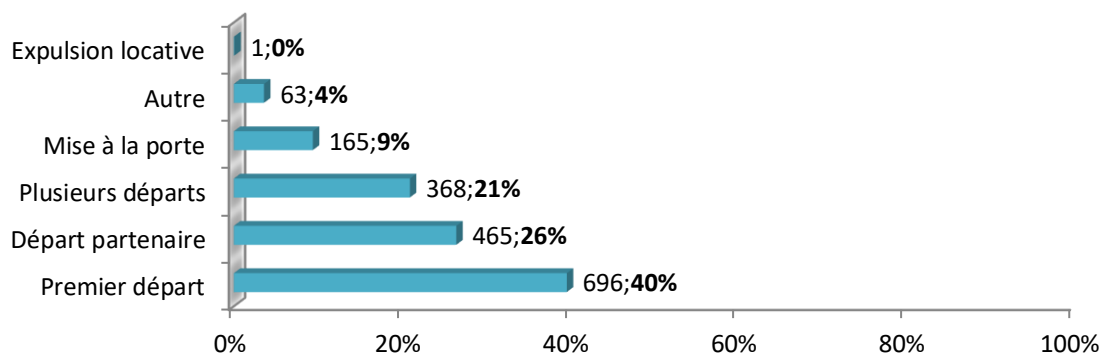
La cohabitation ou non avec l'auteur des violences constitue un enjeu important dans le parcours de sortie des violences conjugales.

Près de 83% des victimes de violences conjugales ont abordé la question du logement lors de l'entretien d'écoute.

- ✚ **Lors de l'appel, plus de la moitié des femmes victimes de violences conjugales occupent encore le logement du couple ou celui du partenaire (56%, soit -2 pts / 2017).**
- ✚ 31% des victimes résident dans leur propre logement.

- ✚ 18% des victimes de violences conjugales, déclarent une situation résidentielle complexe, au moment de l'appel (Hôtel, CHRS, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire autre).
- ✚ 40% des victimes ayant déclaré être à la rue, lors de l'appel, ont été « mises à la porte » par leur conjoint. Pour 38% d'entre cela fait suite à un premier départ.

Figure 8 – Motif de non cohabitation avec l'auteur des violences, au moment de l'appel (n= 1758)



Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 16%.

16% des fiches Violences Conjugales rendent compte des raisons pour lesquelles les victimes ne résident plus au moment de l'appel avec l'auteur des violences.

- ✚ Au moment de l'appel 40% d'entre elles étaient hors du logement habituel et il s'agissait d'un premier départ, suite aux violences conjugales. 21% des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel.
- ✚ Le départ du partenaire violent a concerné plus d'un quart des situations de violences (soit 26%) ayant fait l'objet d'un appel au 3919.
- ✚ Suite aux violences conjugales, 165 femmes ont été mises à la porte par leur agresseur.

VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2018

SITUATION FAMILIALE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

A l'instar des années précédentes, plus de quatre femmes sur cinq (81%) victimes de violences conjugales ont au moins un enfant.

- ✚ 83% des fiches indiquent que ce sont des enfants du couple.
- ✚ Dans 48% de ces situations d'écoute les femmes victimes déclarent 2 et 3 enfants.

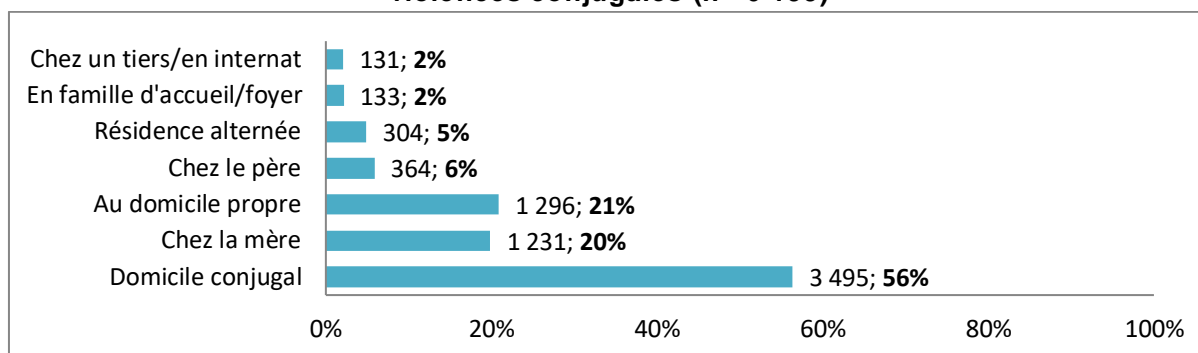
La grossesse, la naissance ou l'adoption sont les facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences les plus cités (cf. Infra partie « Contextes d'aggravation »). Le fait d'avoir des enfants en bas âge est aussi un des facteurs de risque observés au 3919.

En 2018, selon les 7 895 fiches répertoriant le nombre d'enfant par femme, plus de 15 771 enfants sont concernés par les violences conjugales.

LIEUX DE RESIDENCE DES ENFANTS EXPOSE.E.S AUX VIOLENCES CONJUGALES

Les enfants sont également les premières victimes des violences conjugales en y étant soit exposés et/ou victimes de maltraitance directes. Ainsi, lorsqu'il y a l'existence de violences au sein du couple, le lieu de résidence des enfants revêt une importance considérable.

Figure 9 – Lieu de résidence des enfants déclaré au 3919 par les femmes victimes de violences conjugales (n= 6 199)



Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 79%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Sur les 6 199 fiches Violences Conjugales dans lesquelles le lieu de résidence de l'enfant est précisé, 56% des femmes victimes de violences conjugales ont indiqué que leur(s) enfant(s) réside(nt) au domicile conjugal.

- ✚ En 2018, 2% des victimes ont déclaré que leur(s) enfant(s) fait l'objet d'un placement en famille d'accueil ou en foyer (idem 2017). Au minimum, 307 enfants sont concernés.e.s par ces mesures.
- ✚ **Malgré les violences conjugales, dans près d'une situation sur dix, l'enfant réside pourtant chez le père (6%) ou est en résidence alternée (5%)¹⁴.**
- ✚ Dans 6% de ces situations de violences conjugales les enfants sont séparé.e.s de leur mère et ne bénéficient pas d'un lieu de résidence stable. Ceci pouvant être une des conséquences directe des violences conjugales.

¹⁴ Selon les données publiées en 2015 par le ministère de la justice concernant les décisions JAF sur la résidence des enfants mineurs en 2012¹⁴, sur l'ensemble de ces divorces prononcés (66 400) par la ou le juge, dans 5% des situations il est question d'une résidence habituelle chez le père et dans 21% des situations d'une résidence alternée (ces données ne désignent, ne distinguent pas les situations de violences conjugales).

En 2018, 7 895 femmes ont déclaré avoir au moins 1 enfant (dont 134 sont également enceintes)

49% d'entre elles ont précisé la nature des violences subies par leur(s) enfant et leurs manifestations. On considère que 100% des enfants sont victimes de ces violences. Parmi eux certains subissent des maltraitements directs.

Parmi celles-ci :

- ✚ 94% des victimes ont déclaré que leurs enfants sont exposés (témoins) aux violences et 26% qu'ils sont victimes de maltraitements.
- ✚ 188 (5%) des victimes ont dénoncé des comportements violents de leur(s) enfant(s) exercés à leur encontre ou vers une tierce personne. Les violences exercées par ces enfants constituent un des symptômes du traumatisme subi dans le cadre des violences conjugales.

Nous n'observons pas d'évolution notable concernant ces données.

CONSEQUENCES DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS

Ces violences ont de nombreuses conséquences sur les enfants qui sont victimes des agressions perpétrées au sein du couple. 42% des victimes ont dénoncé les conséquences des violences conjugales sur la santé globale de leur(s) enfant(s) (soit 3 287 victimes). Parmi lesquelles :

- ✚ **97% d'entre elles ont cité la peur, l'anxiété, l'angoisse et le stress comme principales conséquences** et 20% ont décelé une perte d'estime de soi et un sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s).
- ✚ 11% des victimes ont indiqué que leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.

Ces données restent stables par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, sur l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales de notre échantillon, 8% des victimes ont révélé l'impact des agressions sur le comportement des enfants.

Les conséquences les plus fréquemment citées sont l'isolement, le repli sur soi, la violence mais aussi l'impulsivité et les accès de colère. Ces conséquences sont l'expression des souffrances vécues par les enfants victimes. La prise en compte des enfants victimes des violences conjugales, sous différentes formes d'accompagnement (en individuel ou en ateliers collectifs) est indispensable. Elle constitue une condition essentielle pour prévenir les violences et améliorer la santé globale des enfants, y compris leur scolarité, les relations avec les tiers et dans les relations amoureuses.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Les données présentées ci-dessus permettent de distinguer l'activité des femmes victimes de violences conjugales ainsi que celle de leur agresseur. Bien que partielle (4 860 fiches renseignent sur l'activité de la victime et 4 189 fiches celle de l'agresseur), nous pouvons confirmer les tendances observées les années précédentes.

En ce qui concerne la situation face à l'emploi :

- + 51% des victimes seulement ont un emploi pour 72% (+ de 2/3) des auteurs (Cet écart est trois fois plus important au 3919 que dans la population générale¹⁵).
- + 29% des victimes sont sans emploi (inactive ou au foyer) pour 15% des agresseurs

L'inactivité des deux partenaires est identifiée dans l'enquête ENVEFF¹⁶ comme étant un facteur aggravant des violences conjugales.

Contrairement aux auteurs des violences, les données nous montrent qu'elles sont plus nombreuses à être affectées par une instabilité de leur activité professionnelle et donc de leur indépendance économique.

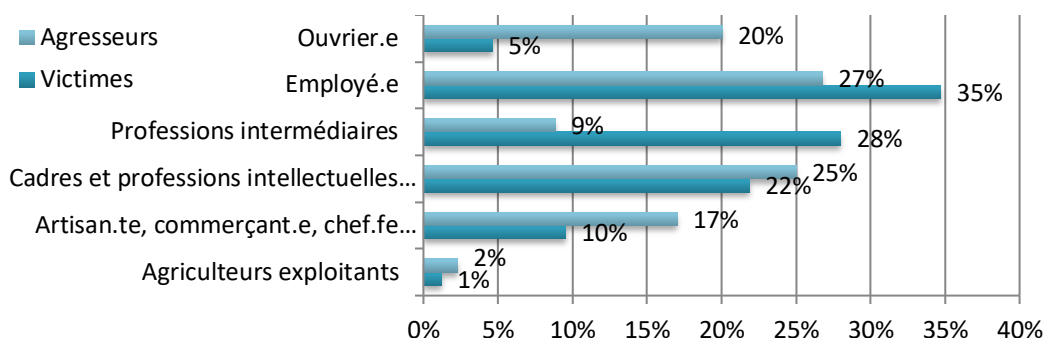
- + 1% des victimes ont indiqué être en arrêt maternité ou en congé parental.
- + 3% ont précisé être en arrêt maladie. Cela représente 1% pour les agresseurs.
- + 5% des victimes ont signalé être en situation de handicap, d'invalidité. Ce chiffre descend à moins de 2% pour les auteurs de violences conjugales.

En ce qui concerne la situation socioprofessionnelle:

Figure 10- Répartition des victimes et des agresseurs selon leur groupe socioprofessionnel

¹⁵ Insee, enquête Emploi.

¹⁶ Maryse Jaspard et al. ENVEFF, La documentation française, juin 2002



Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 818. Taux de réponse : 7% ; n (agresseurs) = 564. Taux de réponse : 5%.

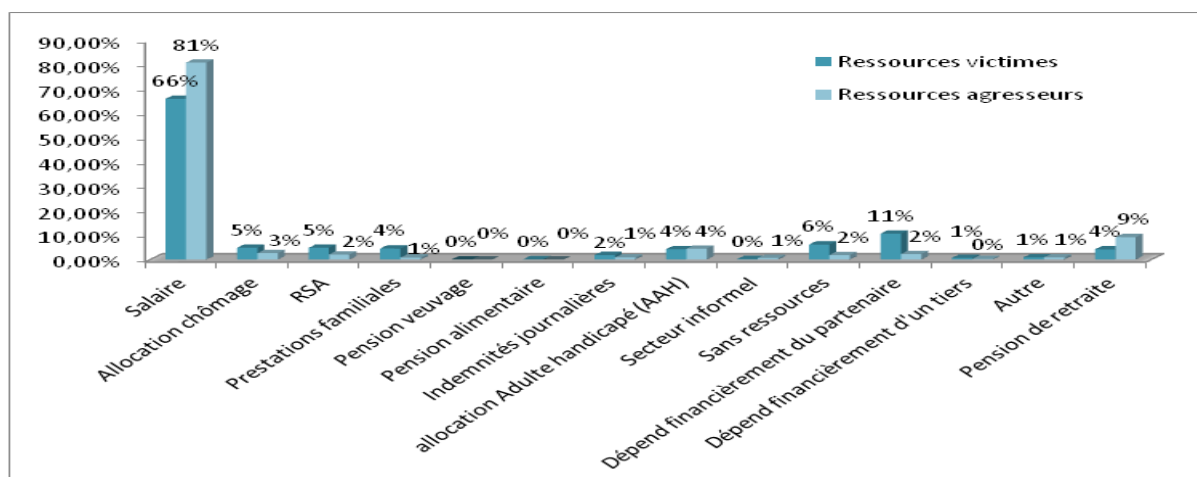
Tous les groupes socioprofessionnels sont représentés au 3919. Les violences conjugales affectent l'ensemble des femmes quel que soit leur groupe professionnel d'appartenance et leur statut d'activité. Lorsque les emplois sont précisés par les victimes on note :

- ✚ Pour les employé.es : 35% des victimes et 27% des agresseurs.
- ✚ Une surreprésentation des agresseurs chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (17% des auteurs et 10% des victimes) ainsi que chez les ouvriers (20% des auteurs et 5% des victimes).
- ✚ Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 22% des victimes et 25% des agresseurs.

Le taux d'emploi des femmes de nationalité étrangère (32%) est inférieur à celui des femmes de nationalité française (54%).

LES RESSOURCES

Figure 11 – Répartition des victimes et des agresseurs selon leurs ressources



Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 3 763 et n (agresseurs) = 3 030. Taux de réponse : 34%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Les auteurs de violences ont davantage de ressources « propres » (salaires) que les victimes de violences conjugales.

Ces dernières sont plus fortement touchées par une instabilité professionnelle ce qui peut constituer un obstacle à leur indépendance économique.

Lorsque les données concernant les ressources sont disponibles on observe que dans plus d'une situation sur dix les victimes dépendent financièrement du partenaire violent. A l'inverse, seul 2% des victimes déclarent que leur agresseur dépend financièrement d'elles.

PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2018

Solidarité Femmes distingue six types de violences compris dans la fiche Violence Conjugale du 3919:

Violences Verbales (cris, injures, ...)

Violences Psychologiques (humiliation, menaces...)

Violences Physiques (coups, brûlures, séquestration...)

Violences Sexuelles (viol conjugal, pratique sexuelle imposée, ...)

Violences Économiques (privation de ressources, interdiction de travailler, ...)

Violences Administratives (confiscation de papiers, limite d'accès aux droits, ...)

Figure 12 – Principales violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales

Principales violences déclarées en 2017	Nb de Victimes	Nb de faits déclarés
Violences psychologiques	9 530	37 203
Violences verbales	8 478	21 198
Violences physiques	7 300	12 473
Violences économiques	2 266	3 595
Violences sexuelles	887	1 204
Violences administratives	242	309

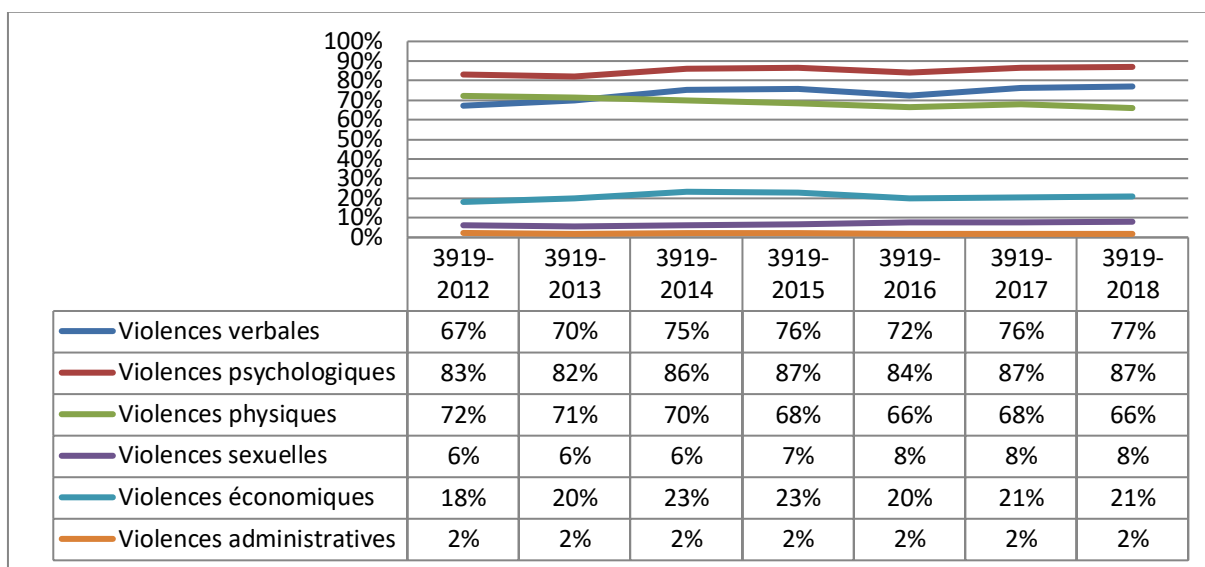
Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2018= 10 988 (victimes).

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques. On note depuis 2012 une baisse du taux de déclarations portant sur les violences physiques (-6.2 pts) et une hausse sensible mais continue du taux de déclaration des violences sexuelles. Les violences administratives restent stables.

Figure 13 – Evolution 2012-2018 des taux de déclarations de violences subies par les victimes par nature de violences



Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2018= 10 988 (victimes). N-2017= 9 632 (victimes). N-2016= 9 480 (victimes) ; N-2015= 11 300 (victimes) ; N-2014= 12 047 (victimes) ; N-2013= 13 324 (tout public) ; N-2012= 13 417 (tout public). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

L'expression « femme battue » est donc loin d'englober l'ensemble des violences conjugales. En effet, celles-ci s'inscrivent dans un continuum de violences et se caractérisent par des faits multiples souvent cumulatifs allant de l'insulte, aux coups, en passant par le viol, ou le contrôle et le dénigrement permanent en alternance avec des périodes d'accalmie.

1.4% des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré subir d'autres types de violences associées aux violences conjugales. Il s'agit principalement de violences intrafamiliales.

TYPOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES : DONNEES

Presque toutes les femmes victimes de violences conjugales subissent des **violences psychologiques** qui se cumulent le plus souvent avec d'autres formes de violences.

Au 3919, les femmes dénoncent en moyenne plus de 2.6 types de violences conjugales.

Notons que les données dans les figures ci-dessous présentent des totaux supérieurs à 100%. Cela s'explique par le fait que les victimes **cumulent plusieurs formes de violences**.

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques.

- + **87%** des victimes ont déclaré des **violences psychologiques**. Ce sont principalement les humiliations, sarcasmes, reproches (85%) ainsi que les dénigrements, mépris (80%) qui sont citées. **En outre, En 2018, plus d'une femme sur dix a dénoncé, lors de l'écoute, avoir été menacée de mort (11%).**
- + **77%** des victimes ont dénoncé des **violences verbales** qui se manifestent principalement par **des insultes et injures (90%).**
- + **66%** des victimes de violences conjugales, au **3919**, ont dénoncé des **violences physiques** à leur encontre, parmi lesquelles les coups à main nue, les coups de pied et de tête restent les plus cités (76% des victimes). **1 femme victime sur dix déclare avoir été victime d'une tentative d'étouffement** ou de strangulation et **58 femmes dénoncent une tentative de meurtre** ou de défenestration.
- + **8% (505 femmes)** des femmes ont déclaré avoir été victimes de **violences sexuelles**. **Le viol conjugal demeure la première violence sexuelle subie par les femmes au sein du couple (+27% /2017).**
- + **21%** des femmes ont dénoncé des **violences économiques au sein de leur couple**. Pour près d'une femme sur deux (49%) il s'agit avant tout de chantage économique, d'une non-participation aux charges, d'un refus de paiement de la pension alimentaire et d'un contrôle des dépenses exercé par l'agresseur.
- + **Les violences administratives** ont été déclarées par **2%** des femmes victimes de violences conjugales. 43% d'entre elles ont subi une confiscation de leurs documents administratifs.

CONTEXTE D'APPARITION ET D'AGGRAVATION DES VIOLENCES EN 2018

Des changements d'ordre professionnel, social, économique, conjugal et / ou de santé sont autant de facteurs pouvant favoriser la survenue ou le développement des agressions. Les données présentées dans cette partie rendent compte des éléments contextuels d'apparition et/ou d'aggravation des violences évoquées par les femmes victimes de violences conjugales lors de l'entretien au **3919**.

CONTEXTE DES VIOLENCES CONJUGALES

Les victimes de violences conjugales ont mentionné comme facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences:

- la situation conjugale et familiale (2 156 victimes soit 20%)

- ✚ Plus d'une victime sur deux identifie des violences dès le début la relation (58%) et dans plus de 9 situations sur 10 il s'agit de violences psychologiques et verbales. Les violences physiques apparaissent dans 77% des situations dès le début de la relation.
- ✚ 24% indiquent le divorce ou la séparation.
- ✚ Pour 15% il s'agit de l'arrivée de leur(s) enfant(s).
- ✚ Les violences physiques (pas d'indicateurs spécifiques pour les violences sexuelles) sont identifiées au moment d'évènements tels que la grossesse, l'arrivée d'un enfant, le mariage ou le PACS et la rupture du couple (divorce, séparation).

- la situation professionnelle en lien avec leur santé

8% (925 victimes) des femmes ont indiqué que leur situation professionnelle (perte d'emploi, arrêt de travail..) en lien avec leur santé physique et/ou psychologique ont joué un rôle dans l'apparition ou aggravation des violences.

Parmi elles, 65% ont signalé des problèmes de santé mentale et/ou physique (dépression, handicap et troubles psychologiques).

- la situation liée au comportement de l'auteur des violences (pour 51% des victimes) avec :

- ✚ 71% l'autoritarisme du conjoint, mari, compagnon ou ex.
- ✚ 22% l'addiction à l'alcool ou aux drogues.
- ✚ 16% la jalousie du partenaire.

ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES ET/OU PERPETREES PAR LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS

ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES

Les violences subies pendant l'enfance et/ou l'adolescence peuvent avoir pour conséquences des comportements violents ou une répétition de violences à l'âge adulte.

Victimes

1 278 (12%) des femmes victimes au 3919 en ont témoigné lors de l'appel.

- ✚ 52% d'entre elles ont révélé une exposition à des violences parentales, (maltraitements directs ou exposition à des violences conjugales), pendant l'enfance et/ou l'adolescence.
- ✚ 27% ont été violentées lors d'une précédente relation conjugale.

- ✚ 139 victimes ont révélé des agressions sexuelles et viols durant l'enfance (1 victime sur 2).

Agresseurs

852 (9%) des victimes ont témoigné sur le parcours de l'agresseur.

- ✚ Près des deux tiers ont indiqué une exposition des auteurs aux violences parentales (62%) et 50% des victimes ont déclaré que leur partenaire violent avait été victime de maltraitance durant l'enfance.
- ✚ 23 femmes victimes ont indiqué des agressions sexuelles subies par leur agresseur pendant l'enfance (soit 3% des situations).

ANTECEDENTS DE VIOLENCES PERPETREES

Victimes

Les victimes sont peu nombreuses à avoir déclaré des violences commises par elles-mêmes envers autrui (-1% des victimes soit 17 situations).

Auteurs

9% des victimes (958 situations) ont précisé les antécédents de violences exercées par leur conjoint violent.

- ✚ Dans la majorité des situations (602 situations), il s'agit de violence envers l'ex partenaire.
- ✚ Dans 245 situations les violences ont été perpétrées sur une autre personne que la compagne (bagarres fréquentes).
- ✚ 19 crimes (dont 4 meurtres et 15 viols) précédant la relation conjugale ont été dénoncés.
- ✚ 95 victimes ont déclaré des antécédents de violences sur enfant commis par l'agresseur (dont un enlèvement d'enfant).

CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES VICTIMES DECLAREES EN 2018

Santé

Plus de 3/4 des victimes (8 461 femmes) ont témoigné des conséquences des violences conjugales sur leur santé.

- ✚ Dans la majorité des situations, il s'agit de problèmes d'ordre psychologique :
 - 9/10 déclarent ressentir de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress (93%).
 - 1 femme sur 2 (54%) : perte d'estime de soi, dépression, lassitude et fatigue
 - Pour 6% : pensées suicidaires et tentatives de suicide (468 femmes).
- ✚ Pour 8% des conséquences physiques des violences conjugales ont été signalées (676 femmes).

- ✚ 101 victimes ont révélé une consommation abusive d'alcool, de drogues et autres stupéfiants.

En moyenne, plus de 2 problématiques de santé sont révélées par les victimes ayant témoigné.

Répercussions sociales et professionnelles

51% des victimes ont dénoncé les conséquences sociales, économiques et administratives des violences conjugales.

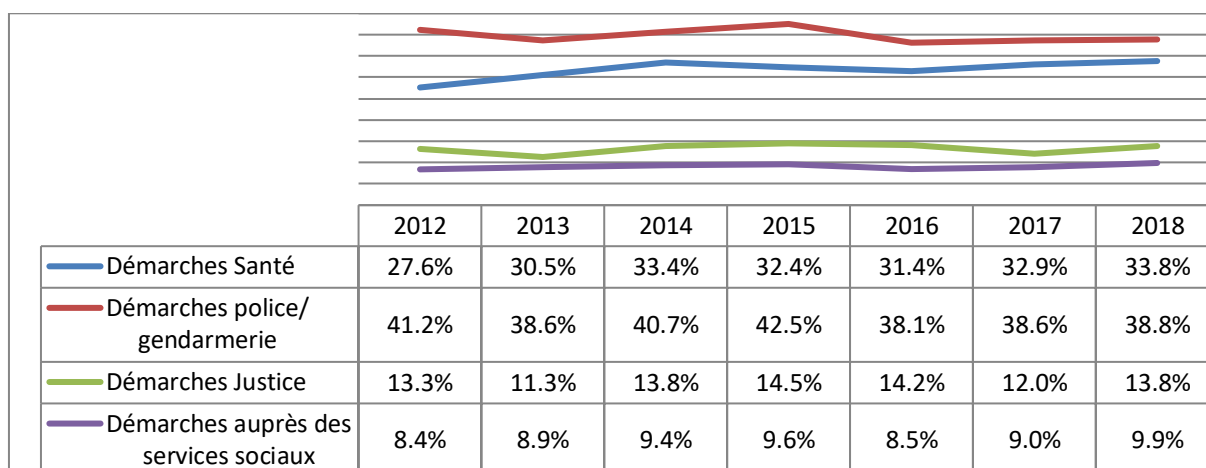
Elles se traduisent principalement par :

- ✚ Honte et sentiment de culpabilité (78%)
- ✚ Isolement des victimes par l'agresseur (63%).
- ✚ Une situation économique précaire signalée par un surendettement, un licenciement, un abandon du travail, de la scolarité ou d'une formation, et une dépendance financière, d'une mise sous tutelle (7%).
- ✚ Une instabilité résidentielle pour 18% des victimes (cf. p.18).

DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES

Entre 2012 et 2018, malgré quelques fluctuations les taux de déclaration pour l'ensemble des démarches effectuées au sein des différents services restent stables. Les services de police et de santé demeurent les plus sollicités par les femmes victimes de violences conjugales.

Figure 14 – Evolution des démarches déclarées par les victimes au 3919 entre 2012 et 2018



Source : FNSF 3919 2012-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2018 10 988 (victimes) N-2017= 9 632 (victimes) ; N-2016= 9 480 (victimes) ; N-2015= 11 300 (victimes) ; N-2014= 12 047 (victimes) ; N-2013= 13 324 (tout public) ; N-2012= 13 417 (tout public). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Au **3919**, plus d'1 victime sur 2 a déclaré avoir effectué au moins une démarche en 2018 (57%).

Services de police / gendarmerie

39 % des victimes (4 262) ont effectué au moins une démarche auprès des services de police/gendarmerie (soit +0.2 points/2017).

- + Plus d'1 victime sur 2 (2 481 soit 58%) a porté plainte.
- + 26% ont déposé une main courante ou un PVRJ¹⁷.

Services de santé

34% femmes (3 714) ont déclaré avoir entrepris des démarches auprès de différents services de santé (soit +1 points/2017).

- + Près d'1 victime sur 2 a consulté un médecin généraliste (49%) et 32% ont sollicité un psychiatre et/ou psychologue.

1 544 femmes (soit 42%) ont indiqué avoir connu une suite à ces démarches auprès d'un service de santé.

- + Pour 98% de ces victimes un certificat médical.
- + Pour 39% (595 femmes), obtention d'une ITT.

Services de justice

14% des victimes (n= 1 512) ont précisé avoir déclenché des démarches (souvent plusieurs) auprès des services de justice (2 points /2017).

- + Dans plus de 8 situations sur 10 les victimes ont fait appel à un avocat (84%) et 28% d'entre elles ont demandé le divorce ou une dissolution du PACS.
- + Dans 86 situations, une requête a été déposée en vue de l'obtention d'une ordonnance de protection.

Services sociaux

1 088 victimes de violences conjugales ont indiqué avoir consulté un service social suite aux agressions (10%). Les démarches entamées auprès des services sociaux ont abouti dans 14% des situations.

- + Plus des deux tiers ont fait appel à un.e assistant.e social.e.

On observe pour les enfants :

- + Dans 65% des situations une procédure concernant l'ASE¹⁸ ou AEMO¹⁹ mise en place.
- + Une mesure de placement des enfants effectuée dans 33 situations.

¹⁷ Procès verbal de renseignement judiciaire.

¹⁸ Aide sociale à l'enfance.

¹⁹ Action éducative en milieu ouvert.

- Une mise en sécurité par éloignement géographique a été requise pour 7 victimes de violences conjugales via le 3919.²⁰

FOCUS – DEMARCHES EFFECTUEES AUPRES DES SERVICES DE POLICE PAR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES GRAVES AU 3919

En 2018, 887 femmes violentées au sein de leur couple ont dénoncé des violences sexuelles dont 656 ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles graves (74%). Parmi elles, 305 victimes ont effectué des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie (46%).

Figure 15 – Violences sexuelles graves et démarches engagées auprès des services de police (n= 304)

	Viol conjugal	Tentative de viol conjugal	Partenaires sexuel.le.s imposé.e.s	Pratique sexuelle imposée	Total FVC
Signalement téléphonique	39	7	6	23	58
%	16,5%	22,6%	37,5%	28,0%	
Main courante/PVRJ	41	5	4	24	63
%	17,4%	16,1%	25,0%	29,3%	
Refus de main courante	4	2	0	2	6
%	1,7%	6,5%	0,0%	2,4%	
Intervention	33	9	3	14	46
%	14,0%	29,0%	18,8%	17,1%	
Plaintes	168	23	10	45	204
%	71,2%	74,2%	62,5%	54,9%	
Refus de plainte	11	0	1	1	12
%	4,7%	0,0%	6,3%	1,2%	
Autre / Non précisé	4	1	0	3	7
%	1,7%	3,2%	0,0%	3,7%	
Total FVC	236	31	16	82	304

Source : Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 46%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100. Pourcentage sur observations en colonne.

Dans l'ensemble, elles déclarent le plus souvent avoir effectué un dépôt de plainte, et ce quelque soit le type de violences sexuelles subi. Le viol conjugal constitue la première violence sexuelle dénoncée au 3919.

Figure 16 – Types de démarches engagées par les femmes victimes de viols conjugaux

²⁰ Dispositif de mise en sécurité des femmes victimes de violences mis en place par le Réseau Solidarité Femmes dans une structure d'hébergement spécialisé.

	N	%
Service de police	236	37
Service de santé	230	36
Service de Justice	96	15
Service social	69	11
Total	631	100

Source : Source : FNSF 3919-2018.

Champ : N=505 femmes victimes de viols conjugaux en 2018.

Ce sont principalement les services de police et de santé qui sont sollicités par les femmes ayant déclaré un viol conjugal.

- ✚ 37% des démarches engagées par les femmes victimes de viols conjugaux sont réalisées auprès des services de police. Cependant, cette part diminue de 4 points par rapport à 2017.

Au total, sur l'ensemble des femmes victimes de viols conjugaux (N= 505) plus des deux tiers ont déclaré avoir engagé des démarches auprès d'un ou plusieurs organismes/services institutionnels (71%).

Figure 17 – Démarches auprès des services de police des femmes victimes de viols conjugaux (n= 236)

	N	%
Signalement téléphonique	39	17
Main courante/PVRJ	41	17
Refus de main courante	4	2
Intervention	33	14
Plainte	168	71
Refus de plainte	11	5
Autre / Non précisé	4	0.4

Source : Source : FNSF 3919-2017.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 47%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

71% des femmes victimes d'un viol conjugal et ayant engagé des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie ont déposé plainte.

Figure 18 – Démarches auprès des services de santé des femmes victimes de viols conjugaux (n= 230)

	N	%
Généraliste, médecin traitant	105	46
Psychiatre, psychologue	90	39
Service hospitalier	42	18
Service médico-légal	25	11
Autre spécialiste	20	9

Autre / Non précisé	18	8
Urgences-SAMU, pompiers	13	6
Psychothérapeute	13	6

Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 46%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Au regard des données, ce sont principalement les médecins traitant et les psychiatres /psychologues qui sont consultés. Seulement une femme sur dix victime de viol conjugal a déclaré avoir fait l'objet d'une prise en charge au sein d'un service médico-légal.

TYPES DE SOUTIEN

TYPES DE SOUTIEN

Figure 60 – Types de soutien social déclarés par les femmes victimes de violences conjugales (4 596)

	N	%
Famille	2 195	48
Ami.e, proche	1 249	27
Aucun	1 017	22
Professionnel.le santé	594	13
Professionnel.le justice/police	536	12
Professionnel.le services sociaux	306	7
Collègue, employeur	145	3
Autre	127	3
Nouveau/elle partenaire	39	1

Source : FNSF 3919-2018.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 42%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Une sortie plus rapide et pérenne des violences conjugales reste fortement conditionnée par la capacité des victimes à pouvoir s'appuyer sur leur entourage et/ou sur un réseau d'acteurs institutionnels, entre autres.

En 2018, 4 596 femmes victimes de violences conjugales ont abordé ces questions lors de l'écoute, parmi lesquelles :

- ✚ La famille constitue le premier soutien mentionné par les victimes (48%) suivi des amis proches (27%).
- ✚ 23% des victimes ont déclaré pouvoir compter sur le soutien de professionnel.le.s.
- ✚ Cependant, 22% des victimes ont indiqué n'avoir reçu aucun soutien.

FOCUS : LES FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES, AU 3919, EN 2018

Sur les 3 098 fiches renseignées, 21% des femmes victimes ont déclaré être de nationalité étrangère²¹.

L'intérêt d'un regard spécifique concernant les violences conjugales exercées à l'encontre des femmes étrangères réside dans le fait que par rapport à l'ensemble des femmes reçues, nous observons au **3919**, que ces femmes cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité. Notamment, en termes de logement, de ressources financières, d'insertion professionnelle, d'accès aux droit... En outre, les femmes étrangères sont également plus souvent, victimes de violences associées les mettant en danger. En 2018, elles représentent 54% des victimes ayant émis une demande de mise en sécurité²² dans le cadre du dispositif national de la FNSF.

- + En ce qui concerne leur situation résidentielle: elles sont sur représentées dans les logements précaires (27% des femmes étrangères et 16% des femmes françaises). qui **se répartissent entre des modes d'hébergement instable** (CHRS, CHU, hôtel Foyer...) le domicile du partenaire violent ou celui d'un tiers.
- + Au niveau de l'emploi : le taux d'emploi des femmes de nationalité étrangère (32%) est inférieur à celui des femmes de nationalité française (54%).
 - o **20% des femmes françaises**, au **3919**, ont déclaré n'exercer aucune activité professionnelle, **c'est 53% pour les femmes étrangères** (+2 pts /2017).
- + Concernant leurs ressources: 26% des femmes étrangères et 6% des femmes françaises n'ont aucune ressource. En outre, elles sont respectivement 35% et 10% à dépendre financièrement du partenaire violent. Enfin, 41%²³ des femmes étrangères alors que 64%²⁴ des femmes françaises ont déclaré percevoir un salaire.

Les violences

Si les violences psychologiques, verbales et physiques constituent les principales violences dénoncées par l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales, au **3919**, les femmes victimes de nationalité étrangères déclarent subir davantage de violences physiques, sexuelles, administratives et économiques. Ces dernières sont près de deux fois plus victimes de violences économiques et sont 10 fois plus touchées par les violences administratives.

Les démarches

Quelque soit la nationalité des femmes victimes de violences conjugales, le rapport entre les différents services sollicités reste le même. Les services de police et de gendarmerie constituent les premières institutions sollicitées, suivies des services de santé (idem 2017). Par rapport aux femmes de nationalité française, les femmes étrangères ont déclaré en proportion plus importante avoir sollicité les services de sociaux. Elles se saisissent bien moins des services de justice.

Soutien

²¹ 29% des femmes étrangères victimes de violences conjugales se déclarent en situation irrégulière (242 fiches renseignées).

²² Voir bilan Mises en sécurité 2018.

²³ n(victimes étrangères) 308.

²⁴ n(victimes françaises) 1 558.

La famille constitue pour l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales répondantes le premier soutien mentionné. Cependant, pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales l'éloignement géographique peut renforcer l'isolement. Ainsi, l'absence de soutien est signalée par plus d'un tiers des femmes étrangères (38% des victimes étrangères et 18% des victimes françaises). Par rapport à 2017, la part des femmes étrangères déclarant ne pas avoir de soutien gagne 4 points. Nous observons un lien très significatif entre la nationalité et le type de soutien déclaré.

En conclusion, tous ces éléments constituent de véritables freins à leur autonomie et compromettent leur sortie plus rapide des violences conjugales.

REPONSES APPORTEES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN

Dans le cadre des missions dévolues au service 3919, l'écoute demeure la première réponse apportée aux femmes. L'entretien permet également de délivrer aux victimes des informations et des renseignements stratégiques dont l'objectif est la sortie des violences conjugales.

Enfin, sur l'ensemble des 10 251 fiches violences conjugales renseignées pour cet item nous relevons que dans près d'une situation sur deux une orientation vers une structure proposant un hébergement d'urgence est effectuée (53%).

A l'issue de l'entretien téléphonique une orientation est proposée prioritairement vers les associations du réseau Solidarité Femmes par l'écouterne en fonction des problématiques et des demandes, ayant émergé lors de l'échange.

En 2018, 38% des femmes victimes de violences conjugales se sont vu proposer une de ces orientations.

Figure 1– Distribution des fiches FVHA par départements entre 2012 et 2018

Départements FVHA	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
01 - Ain	86	103	130	110	111	77	107
02 - Aisne	100	70	136	118	112	90	92
03 - Allier	56	38	52	47	41	56	51
04 - Alpes de Haute Provence	33	39	37	37	36	38	32
05 - Hautes Alpes	23	21	24	25	27	16	21
06 - Alpes Maritimes	228	224	324	289	215	236	261
07 - Ardèche	67	50	63	66	51	65	82
08 - Ardennes	46	49	45	53	31	42	30
09 - Ariège	20	16	40	22	25	30	18
10 - Aube	54	60	84	71	49	57	67
11 - Aude	63	52	87	84	70	81	75
12 - Aveyron	35	23	32	41	29	30	27
13 - Bouches du Rhône	389	402	473	493	429	455	504
14 - Calvados	92	86	150	114	98	97	106
15 - Cantal	20	17	17	10	15	9	22
16 - Charente	54	47	49	52	28	35	51
17 - Charente Maritime	96	92	136	114	90	96	89
18 - Cher	50	44	48	51	56	43	53
19 - Corrèze	19	29	22	33	32	31	30
20 - Corse	45	40	43	42	43	27	40
21 - Côte d'Or	84	64	146	109	92	86	98
22 - Côtes d'Armor	92	73	116	98	114	105	136
23 - Creuse	12	15	14	24	10	12	17
24 - Dordogne	59	56	96	88	72	71	71
25 - Doubs	74	52	105	106	93	108	122
26 - Drôme	112	81	105	108	95	84	106
27 - Eure	103	101	132	105	82	90	95
28 - Eure et Loir	91	83	113	111	93	80	73
29 - Finistère	136	131	179	182	180	162	153

30 - Gard	147	122	197	189	157	123	183
31 - Haute Garonne	231	218	295	285	249	271	327
32 - Gers	19	30	28	15	20	19	40
33 - Gironde	232	246	354	294	245	260	403
34 - Hérault	330	279	309	317	232	268	313
35 - Ille et Vilaine	153	146	178	186	158	158	231
36 - Indre	21	17	41	29	26	19	44
37 - Indre et Loire	82	98	124	119	100	110	123
38 - Isère	193	185	269	260	224	250	248
39 - Jura	47	31	51	47	28	41	36
40 - Landes	56	50	72	73	69	60	64
41 - Loir et Cher	56	45	68	62	36	40	60
42 - Loire	87	82	127	141	113	94	116
43 - Haute Loire	24	23	23	27	16	17	32
44 - Loire Atlantique	247	281	367	363	310	307	390
45 - Loiret	156	144	160	170	175	152	155
46 - Lot	32	25	19	23	18	27	36
47 - Lot et Garonne	57	44	59	54	46	44	43
48 - Lozère	10	6	5	7	5	6	10
49 - Maine et Loire	120	130	182	121	133	101	160
50 - Manche	64	51	77	56	46	40	53
51 - Marne	64	93	81	105	84	76	109
52 - Haute Marne	28	29	24	34	21	27	26
53 - Mayenne	38	30	34	38	32	33	46
54 - Meurthe et Moselle	133	87	159	144	114	112	116
55 - Meuse	24	18	42	41	23	28	20
56 - Morbihan	106	118	135	143	128	117	129
57 - Moselle	150	152	199	222	165	174	198
58 - Nièvre	32	34	40	37	24	32	26
59 - Nord	515	475	632	627	517	506	606
60 - Oise	148	143	201	196	135	136	158
61 - Orne	51	24	34	40	41	50	61
62 - Pas de Calais	240	225	277	275	243	217	211
63 - Puy de Dôme	98	85	118	89	86	81	92
64 - Pyrénées Atlantiques	76	63	67	89	72	84	93
65 - Hautes Pyrénées	32	27	38	39	53	22	37
66 - Pyrénées Orientales	65	80	101	93	78	98	83
67 - Bas Rhin	134	168	188	205	149	170	211
68 - Haut Rhin	99	101	137	116	79	101	100
69 - Rhône	427	432	600	543	482	476	496
70 - Haute Saône	36	26	39	27	31	24	37
71 - Saône et Loire	79	64	106	106	73	60	67
72 - Sarthe	79	79	94	90	65	87	99

73 - Savoie	88	71	113	90	72	82	100
74 - Haute Savoie	223	176	207	214	171	189	211
75 - Paris	829	884	1023	832	736	764	849
76 - Seine Maritime	157	168	206	234	154	164	188
77 - Seine et Marne	375	415	571	480	367	395	415
78 - Yvelines	405	383	450	420	347	323	377
79 - Deux Sèvres	47	51	62	69	47	66	68
80 - Somme	55	47	113	120	74	74	101
81 - Tarn	55	53	54	60	49	44	57
82 - Tarn et Garonne	39	27	40	57	30	31	36
83 - Var	216	216	261	241	228	197	268
84 - Vaucluse	143	105	140	145	125	118	143
85 - Vendée	61	52	99	120	71	69	104
86 - Vienne	53	43	68	68	54	55	77
87 - Haute Vienne	42	36	70	54	34	38	64
88 - Vosges	44	49	52	59	42	63	73
89 - Yonne	62	51	81	88	53	52	53
90 - Territoire de Belfort	23	17	17	26	18	17	23
91 - Essonne	389	323	450	355	341	347	356
92 - Hauts de Seine	396	441	529	459	352	384	369
93 - Seine Saint Denis	599	661	782	744	558	538	529
94 - Val de Marne	490	456	637	529	449	429	479
95 - Val d'Oise	338	367	368	386	284	319	346
971 - Guadeloupe	28	36	37	40	30	24	38
972 - Martinique	23	35	52	29	22	27	22
973 - Guyane	12	16	17	12	9	13	9
974 - Réunion	41	46	74	60	65	115	130
976 - Mayotte	1	0	2	6	0	2	4
988-Nouvelle Calédonie	0	1	2	0	1	1	1
Total	12 591	12 190	15 926	14 937	12 303	12 467	14 207

Source : FNSF 3919 France 2018.

Champ : tout public, France métropolitaine et DROM-COM.

* Total hors « non réponse », « Appel de l'étranger, Polynésie Française, de « Monaco », Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Michelon. Rappel N 2018= 14 997.

Figure 2 – Distribution des fiches victimes (FVHA) par régions entre 2014 et 2018

Région Victimes (ancien découpage)	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Alsace	238	2,1	231	2,2	167	1,9	193	2,1	226	2,1%
Aquitaine	461	4,0	432	4,0	361	4,0	387	4,2	497	4,7%
Auvergne	154	1,3	120	1,1	118	1,3	106	1,2	140	1,3%
Bourgogne	269	2,3	246	2,3	176	2,0	164	1,8	188	1,8%
Bretagne	441	3,8	435	4,1	437	4,9	395	4,3	473	4,5%
Champagnes-Ardennes	393	3,4	195	1,8	376	4,2	152	1,7	172	1,6%
Centre	185	1,6	394	3,7	135	1,5	334	3,6	380	3,6%
Corse	30	0,3	31	0,3	32	0,4	18	0,2	28	0,3%
Franche-Comté	154	1,3	141	1,3	126	1,4	151	1,6	165	1,6%
Ile-de-France	3 565	31,1	3 128	29,2	2 562	28,6	2 625	28,6	2 832	26,8%
Languedoc-Roussillon	478	4,2	486	4,5	382	4,3	418	4,6	492	4,7%
Limousin	76	0,7	74	0,7	52	0,6	56	0,6	81	0,8%
Lorraine	340	3,0	355	3,3	249	2,8	288	3,1	321	3,0%
Midi-Pyrénées	402	3,5	391	3,6	337	3,8	335	3,7	429	4,1%
Nord-Pas-de-Calais	667	5,8	659	6,1	571	6,4	497	5,4	610	5,8%
Basse-Normandie	179	1,6	136	1,3	131	1,5	130	1,4	161	1,5%
Haute-Normandie	251	2,2	222	2,1	170	1,9	184	2,0	193	1,8%
Pays de la Loire	561	4,9	511	4,8	446	5,0	457	5,0	596	5,6%
Picardie	329	2,9	308	2,9	227	2,5	212	2,3	263	2,5%
Poitou-Charentes	218	1,9	212	2,0	157	1,8	189	2,1	203	1,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	918	8,0	905	8,4	783	8,8	792	8,6%	893	8,4%
Rhône-Alpes	1 149	10,0	1 117	10,4	953	10,7	963	10,5	1 082	10,2%
Drom Com							126	1,4	144	1,4%
Total	11 458	100,0	10 729	100,0	8 948	100,0	9 172	100,0	10 569	100%

Source : FNSF 3919 2018.

Champ : Fiches « violences conjugales » (femmes victimes /hommes agresseurs) au 3919, hors non renseignées pour la variable « région ».

Note : N-2018 = 10 988, taux de réponse 96%. N-2018= 9 632, taux de réponse 95%. N-2016 = 9 480, taux de réponse 94%. N-2015 = 11 300, taux de réponse 95%. N-2014 = 12 047, taux de réponse 95%. Pour les données correspondant au nouveau découpage des régions voir Figure 5.

Constitution du Réseau Solidarité Femmes par territoire

Après l'AG 2018

Territoire Nord

1. SOLFA - 59000 Lille
2. Havre - Service Solveig - 59360 Le Cateau Cambresis
3. Association Louise Michel - 59650 Villeneuve d'Ascq –

Territoire Est

4. Solidarité Femmes – 10000 Troyes
5. Solidarité Femmes - 21000 Dijon
6. Solidarité Femmes - 25000 Besançon
7. SOS Femmes Solidarité - 67000 Strasbourg
8. Solidarité Femmes - 68300 Saint-Louis
9. Solidarité Femmes - 90000 Belfort
10. Arelia – 54000 Nancy
11. AIEM – 57070 - Metz

Territoire Rhône-Alpes

12. Issue de Secours - 38100 - Grenoble
13. Solidarité Femmes Miléna- 38100 - Grenoble
14. SOS Violences Conjugales 42 - 42000 Saint-Etienne
15. Filactions - 69001 Lyon
16. Femmes contre les intégrismes – 69001 Lyon
17. VIFFIL SOS Femmes - 69190 Villeurbanne
18. SaVoie de Femmes - 73000 Chambéry
19. Espace Femmes Geneviève D. - 74800 La Roche sur Foron

Territoire Sud-est

20. Accueil Femmes Solidarité - 06000 Nice
21. SOS Femmes 13 - 13006 Marseille
22. La Falep 2A – 20181 Ajaccio
23. La Clède/AFGAS- 30100 Alès
24. CCAS Foyer Elisabeth Bouissonnade - 34080 Montpellier
25. Rhéso 84 - 84200 Carpentras
26. Nouvelle Olympe – 83600 Fréjus
27. CHRS L'eau vive – 07230 Payzac

Territoire DOM

28. Solidarité Femmes Guadeloupe – 97120 – Saint Claude
29. Union des Femmes de la Martinique (UFM) - 97200 Fort-de-France
30. ALEFPA Rosannie Soleil – 97200 Fort-de-France

Territoire Sud-Ouest

31. SOS Violences Conjugales - 19100 Brive
32. APIAF - 31000 Toulouse
33. Olympe de Gouge - 31000 Toulouse
34. ISES - 31250 Revel
35. Du côté des femmes - 31600 Muret
36. Femmes de papier - 31800 Saint-Gaudens
37. Maison des Femmes - 33000 Bordeaux
38. APAFED - 33151 Cenon
39. Agir contre les violences faites aux femmes (ACV2F)-33 590 –Saint-Vivien Médoc
40. La Maison de Simone - 33600 Pessac
41. Maison d'Accueil des Femmes - 47300 Villeneuve sur Lot
42. Du côté des femmes - 64000 Pau
43. Maison des Femmes - 81000 Albi
44. Paroles de Femmes - 81600 Gaillac
45. Espace et vie- 82200 Moissac
46. Solidarité Femmes Bassin - 33138 Lanton

Territoire Ouest

47. ADALEA - 22000 Saint Brieuc
48. Le Goëland – 35400 Saint-Malo
49. Solidarité Femmes Loire Atlantique - 44000 Nantes
50. SOS Femmes - 49100 Angers
51. SOS Femmes Accueil 72 - 72100 Le Mans
52. Accueil Urgence Femmes en Difficultés (AUFDF) - 85017 La Roche sur Yon
53. Abri-côtier Urgence Femmes – 29900 – Concarneau
54. Abri-côtier du pays de Quimperlé– 29300 – Quimperlé

Territoire Ile-de-France

55. Elle's Imagine'nt - 75015 Paris
56. Libres Terres Des femmes (LTDF) - 75019 Paris
57. Halte Aux Femmes Battues (HAFB) - 75020 Paris
58. SOS Femmes - 77100 Meaux
59. Solidarité Femmes le Relais 77 - 77240 - Vert Saint Denis -
60. Paroles de Femmes - 91300 Massy
61. L'Escale –Solidarité Femmes - 92230 Gennevilliers
62. Centre Flora Tristan - 92230 Châtillon
63. SOS Femmes 93 - 93140 Bondy
64. Tremplin 94 - 94700 Maisons-Alfort
65. Du Côté Des Femmes (DCDF) – 95800
66. LEA – 91330 Yerres
67. En Avant Toute(s) – 75013 - Paris

En 2019, Voix de Nana (59 ; Femmes Solidarité (91) ont rejoint le réseau Solidarité Femmes

Adhésions à la FNSF

Avant 1990

Centre Flora Tristan (92)
 SOS Femmes 13 (13), Savoie de Femmes (73),
 CCAS Foyer E. Bouissonnade (34), le Relais de Senart (77),
 Solidarité Femmes Loire-Atlantique (44) SOS Femmes Violences (73),
 Accueil Femmes Solidarité Nice (06),
 ADALEA (22), APIAF (31), Halte aux Femmes Battues (75), La Maison des Femmes (47), SOS Femmes Solidarité (67),
 SOS Femmes (77), Viffil (69)
 APAFED (33), Solidarité Femmes Belfort (90)
 Solidarité Femmes (25)
 Du Côté des Femmes (95)
 Maison des Femmes (81)
 Olympe de Gougès (33)
 Solidarité Femmes (21)
 SOS Femmes Angers (49)
 SOS Femmes Vendée (85)
 SOS Violences Conjugales (42)

2005-2010

Filactions (69), Du côté des femmes (64)
 Solfa (59), Paroles de Femmes (81)
 Femmes de papier (31)
 Association Louise Michel (59),
 Libres Terres des Femmes Paris (75),
 SOS Femmes Accueil (72)
 ALEFPA (972)
 Espace et Vie (82)
 La Maison de Simone (33)
 Maison des Femmes (33)
 Rhéso 84 (84)
 Ises (31)

2015-....

LEA (91), AIEM (57), Abri-côtier du Pays de Quimper (29), En avant toutes (75)
 Abri Côtier urgence Femmes (29)
 Solidarité Femmes Miléna (38),
 Solidarité Femmes Guadeloupe (971)
 Le Goéland (pôle Inclusion) (35)
 Voix de Nanas (59)
 Communauté jeunesse - Solidarité Femmes (91)

1990-1995

SOS Femmes (93), SOS Violences Conjugales (19)
 L'Escalier Solidarité Femmes (92).

1995-2000

Tremplin (94)
 Paroles de Femmes (91), Espace Femmes Geneviève (74),
 Solidarité Femmes (68)
 FCI (69).
 Union des Femmes de la Martinique (972)

2000-2005

Solidarité Femmes (10)
 Du côté des femmes (31).

2010-2015

Elle's Imagine'nt (75)
 FALEP 2A (20), La Clede (30),
 Solidarité Femmes Bassin (33)
 Nouvelle Olympe (83),
 Havre - Service SOLVEIG (59),
 ACV2F (33)
 ARELIA (54)
 Foyer de l'oiseau bleu CHRIS l'eau Vive (07)
 Issue de Secours - Rialto SOS Femmes (38)

ILS ONT SOUTENU LA FNSF EN 2018



Secrétariat d'État chargé de l'Égalité
entre les femmes et les hommes

SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Nous adressons nos sincères remerciements à tous nos partenaires publics et privés et à nos donatrices et donateurs pour leur mobilisation en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et pour leur soutien moral et financier à l'égard de notre fédération.



Solidarité Femmes remercie l'ensemble des médias publics et privés qui ont participé à la diffusion du spot Choisir la Vie dans le cadre de la Grande Cause Nationale.



Solidarité Femmes a reçu le label IDEAS. Le Label IDEAS, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, atteste de la mise en œuvre par les organisations à but non lucratif, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité de l'action.

Pour *une société
égalitaire non-sexiste*

Contre *les violences
faites aux femmes*

Reproduction autorisée avec mention de la source :
« **Fédération Nationale Solidarité Femmes** – www.solidaritefemmes.asso.fr »

**Fédération Nationale Solidarité
Femmes
CS60047
75019 PARIS
Tél. : 01 40 33 80 90**

www.solidaritefemmes.asso.fr

VIOLENCES FEMMES INFO
3 9 1 9
APPEL ANONYME ET GRATUIT

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi, dimanche et jours fériés.

Le 3919 « Violences Femmes info » est, depuis le 1er janvier 2014, le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences (toutes les violences, violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail), de leur entourage et des professionnels concernés. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole, comme dans les départements d'outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Il est ouvert 7 jours sur 7, du lundi au vendredi de 9h à 22h, le samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h.

Le fonctionnement de ce numéro, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le Ministère chargé des droits des femmes, s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences sexistes et sexuelles qui leur sont faites, soit : l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, l'association Femmes solidaires, l'association Voix de Femmes, le Centre national d'information des droits et des familles, le Collectif féministe contre le viol, la Fédération Nationale du Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants et le Mouvement français pour le planning familial. Le 3919 assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes. Lorsque c'est nécessaire, il oriente vers les associations nationales ou locales partenaires, les mieux à même d'apporter la réponse la plus adaptée.

** En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant le 17 (ou le 112 d'un portable, appel gratuit).*